



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Réseau des AMAP du Tarn 22 février 2014

13 personnes présentes. Toutes les AMAP ne sont pas représentées.

**LES TERRES BIO DE RIVIERES** : Le CA de la SAFALT a décidé que la parcelle qui jouxte le verger sera attribuée à un exploitant en agro-chimie. Le Réseau a décidé d'interpeller les élus par le biais d'une lettre ouverte. En effet, d'un côté les pouvoirs publics prônent le développement de l'agriculture biologique et de l'autre laissent repartir à l'agro-chimie des terres labellisées.

De plus devant l'opacité du fonctionnement de la SAFALT quant aux critères d'attribution et à la motivation de ses décisions, le réseau souhaite également intervenir auprès des élus.

**ADHESIONS** : Le réseau comptait en 2012, 16 AMAP adhérentes sur 28 existantes dans le Tarn et 9 producteurs sur 15.

**CHARTRE DES AMAP** : présentation des nouveautés majeures de la charte des AMAP 2014 par rapport à la charte actuelle de 2003.

Voici quelques exemples de ces nouveautés :

- Construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.
- Contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.
- Au sein d'une AMAP, amapien-ne-s et paysan-ne-s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont coproducteurs.
- Ils s'engagent mutuellement à respecter les principes de la charte des AMAP.
- Une AMAP soutient une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.

La nouvelle charte sera soumise au vote des adhérents lors de l'Assemblée Générale de MIRAMAP qui aura lieu en Picardie les 14 et 15 Mars prochain, pour ratification. Elle deviendra ensuite opérationnelle pour toutes les AMAP de France.

Les membres du Réseau sont disponibles pour présenter la nouvelle charte aux AMAP. C'est l'occasion de rappeler l'attachement des membres du Réseau à participer aux distributions ou aux réunions des AMAP qui le sollicitent.

**ASSURANCE** : possibilité pour les AMAP adhérentes au réseau de bénéficier d'un tarif préférentiel pour une Responsabilité Civile. Contacter Didier Leroy [didier.leroy@terra-nordeste.com](mailto:didier.leroy@terra-nordeste.com)

**LES RAPPORTS** : le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

**COTISATIONS** : Maintien des cotisations pour 2014

#### **COMPOSITION DU CA:**

- **Collège des amapiens** : Sylviane Conesa-Maurel, Maud David-Leroy, Philippe Juquin, Didier Loufrani, Gérard Souloumiac.
- **Collège des producteurs** : Blandine Bouisset, Nelly Tiele, Patrick patinier.
- **Collège des AMAP** : un représentant par AMAP

Des producteurs pourront encore se présenter lors du 1<sup>er</sup> CA pour compléter le collège, il reste 3 producteurs à élire.

Nous rappelons que chaque AMAP doit envoyer son représentant au CA pour que la démocratie vive. Les orientations et les décisions 2013 doivent être discutées avec le plus grand nombre.

**PROCHAIN CA** : Mercredi 26 mars – 17h30 – salle de la démocratie à la mairie de Graulhet

Pour le Réseau,

Sylviane Conesa Maurel (porte-parole amapienne)